

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

États financiers consolidés
Exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 b) des états financiers, qui indique que l'entité a reçu, au cours de l'exercice, une ordonnance initiale de la Cour supérieure du Québec afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. De plus, l'entité a subi une perte nette de 172,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, et les passifs courants de 284,5 millions de dollars de l'entité au 30 janvier 2021 dépassaient ses actifs courants de 216,8 millions de dollars.

Comme il est indiqué à la note 2 b) des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2 b) des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Marie Valcourt.



Montréal, Canada

Le 19 avril 2021

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	2021	2020 ¹⁾
Ventes		533 362 \$	705 460 \$
Coût des biens vendus	7	287 108	341 610
Marge brute		246 254	363 850
Frais de vente et de distribution		278 870	353 848
Charges administratives		32 342	45 149
Dépréciation d'actifs non financiers	8, 9, 10	16 524	2 579
Coûts de restructuration	14	26 516	—
Résultat des activités d'exploitation		(107 998)	(37 726)
Produits financiers	19	13 897	3 173
Charges financières	19	5 744	14 780
Perte avant impôt sur le résultat		(99 845)	(49 333)
Charge d'impôt sur le résultat	11	191	23 829
Perte nette liée aux activités poursuivies		(100 036)	(73 162)
Perte liée aux activités abandonnées, après impôt	4	(72 181)	(14 264)
Perte nette		(172 217) \$	(87 426) \$
Perte par action	20		
De base		(3,52) \$	(1,56) \$
Diluée		(3,52)	(1,56)
Perte par action liée aux activités poursuivies	20		
De base		(2,05) \$	(1,31) \$
Diluée		(2,05)	(1,31)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies des résultats des activités abandonnées. Se reporter à la note 4.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
 Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020
 (en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2021	2020
Perte nette		(172 217) \$	(87 426) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 273 \$; 401 \$ en 2020)	16	(754)	1 106
Écarts de conversion	16	127	(49)
		(627)	1 057
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Gain actuariel (perte actuarielle) au titre du régime à prestations définies (après impôt de néant; 1 227 \$ en 2020)	15	700	(4 325)
Total des autres éléments du résultat global		73	(3 268)
Résultat global total		(172 144) \$	(90 694) \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS

Au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2021	2020
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	77 915 \$	89 410 \$
Clients et autres débiteurs	6	10 668	6 313
Actif financier dérivé	25	—	1 124
Stocks	7	96 122	147 428
Charges payées d'avance	12	32 100	9 441
Total des actifs courants		216 805	253 716
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	8	66 112	88 090
Immobilisations incorporelles	9	10 331	20 267
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	103 831	198 097
Impôt sur le résultat différé	11	151	—
Total des actifs non courants		180 425	306 454
TOTAL DES ACTIFS		397 230 \$	560 170 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et autres créditeurs	12	31 522 \$	109 674 \$
Passif financier dérivé	25	—	348
Produits différés	13	12 462	15 042
Impôt sur le résultat à payer		1 169	3 207
Partie courante des obligations locatives	10	35 303	61 618
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	14	204 083	—
Total des passifs courants		284 539	189 889
PASSIFS NON COURANTS			
Obligations locatives	10	87 914	152 251
Passif au titre des retraites	15	3 092	24 213
Total des passifs non courants		91 006	176 464
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	16	27 406	27 406
Surplus d'apport		10 295	10 283
(Déficit) résultats non distribués		(15 162)	156 355
Cumul des autres éléments du résultat global	16	(854)	(227)
Total des capitaux propres		21 685	193 817
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		397 230 \$	560 170 \$

Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédure sous le régime de la LACC [note 2 b)]
Événements postérieurs à la date de clôture (note 28)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Stephen F. Reitman, administrateur

(signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

 Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 2 février 2020		27 406 \$	10 283 \$	156 355 \$	(227) \$	193 817 \$
Perte nette		—	—	(172 217)	—	(172 217)
Total des autres éléments du résultat global	15, 16	—	—	700	(627)	73
Résultat global total pour l'exercice		—	—	(171 517)	(627)	(172 144)
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	—	12	—	—	12
Total des apports des propriétaires de la société		—	12	—	—	12
Solde au 30 janvier 2021		27 406 \$	10 295 \$	(15 162) \$	(854) \$	21 685 \$
Solde au 3 février 2019		38 397 \$	10 245 \$	292 295 \$	(1 284) \$	339 653 \$
Perte nette		—	—	(87 426)	—	(87 426)
Total des autres éléments du résultat global	15, 16	—	—	(4 325)	1 057	(3 268)
Résultat global total pour l'exercice		—	—	(91 751)	1 057	(90 694)
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	—	38	—	—	38
Dividendes	16	—	—	(8 776)	—	(8 776)
Achat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'importante offre publique de rachat	16	(10 991)	—	—	—	(10 991)
Excédent du prix d'achat des actions de catégorie A sans droit de vote sur leur valeur comptable (y compris l'impôt de 2 693 \$)	16	—	—	(35 413)	—	(35 413)
Total des apports des (distributions versées aux) propriétaires de la société		(10 991)	38	(44 189)	—	(55 142)
Solde au 1^{er} février 2020		27 406 \$	10 283 \$	156 355 \$	(227) \$	193 817 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette		(172 217) \$	(87 426) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 10	61 031	99 076
Dépréciation d'actifs non financiers	8, 9, 10	38 542	3 893
Dépréciation du goodwill	4	—	11 843
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	12	(51)
Variation nette de la juste valeur de titres négociables	19	—	8 264
Variation nette du transfert vers les stocks (du profit réalisé) de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie		(250)	1 665
Profit de change		(436)	(3 597)
Profit à la réévaluation de contrats de location découlant de la restructuration	10, 14	(8 216)	—
Intérêts sur les obligations locatives	10, 19	6 202	7 479
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	19	(436)	(3 173)
Charge d'impôt sur le résultat	11	271	22 942
		(75 497)	60 915
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		(4 510)	1 930
Stocks		51 306	(619)
Charges payées d'avance		(22 659)	4 078
Fournisseurs et autres créditeurs		(78 644)	11 013
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	14	194 615	—
Passif au titre des retraites	15	(20 421)	71
Produits différés		(2 580)	(167)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		41 610	77 221
Intérêts reçus		591	1 820
Dividendes reçus		—	1 582
Impôts sur le résultat reçus		133	633
Impôts sur le résultat payés		(2 139)	(4 080)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		40 195	77 176
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, montant net	8, 9, 24	(6 164)	(23 475)
Produit tiré de la vente de titres négociables	19	—	41 425
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement		(6 164)	17 950
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes payés	16	—	(8 776)
Paiements d'obligations locatives	10, 24	(46 818)	(69 296)
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux fins d'annulation	16	—	(43 711)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(46 818)	(121 783)
PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISE			
		1 292	3 549
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
		(11 495)	(23 108)
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			
		89 410	112 518
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
		77 915 \$	89 410 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 24)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente de vêtements pour dames.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Exercice

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2021 et à 2020 correspond respectivement aux exercices de 52 semaines clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020.

b) Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédures sous le régime de la LACC

Depuis que la maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020, les conséquences sur la société ont été considérables. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation de la COVID-19 ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020. Au cours de la période de fermeture, les seules ventes de la société provenaient de ses sites de commerce électronique. À la fin du mois de mai 2020, la société a commencé la réouverture de ses magasins de détail au Canada conformément aux réglementations liées au déconfinement des autorités municipales, provinciales et fédérales.

Au cours des mois de décembre 2020 et janvier 2021, certaines provinces ont annoncé de nouvelles mesures de confinement pour freiner la propagation de la COVID-19, ce qui a forcé la fermeture temporaire des magasins de détail dans ces provinces. La société a continué à réaliser des ventes sur ses sites de commerce électronique durant les périodes de fermeture applicables. Après la clôture de l'exercice, ces mesures de confinement ont été levées et la troisième vague de COVID-19 a imposé de nouvelles fermetures temporaires des magasins dans certaines régions et provinces. Se reporter à la note 28.

En outre, la société avait droit à une aide gouvernementale et l'a reçue au cours de l'année, principalement dans le cadre du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), dans le cadre de programmes mis en place en raison de la COVID-19. Au total, la société a comptabilisé 37 369 \$, dont une tranche de 35 390 \$ a été comptabilisée en tant que réduction des frais liés au personnel et au loyer dans les activités poursuivies et une tranche de 1 979 \$ a été comptabilisée dans les activités abandonnées. Se reporter aux notes 4 et 6.

Procédures sous le régime de la LACC

Le 19 mai 2020, la société a obtenu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les*

créanciers des compagnies (la « LACC »). Selon l'ordonnance, Ernst & Young Inc., a été nommé à titre de contrôleur (le « contrôleur »). Le processus prévu par la LACC permet à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Se reporter à la note 14.

Le 29 mai 2020, la société a obtenu de la Cour que la période de suspension des procédures liée à l'ordonnance soit prolongée jusqu'au 27 juillet 2020. Le 27 juillet 2020, la Cour a accordé à la société une première prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 16 octobre 2020. Le 16 octobre 2020, la Cour a accordé une deuxième prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 22 janvier 2021. Le 22 janvier 2021, la Cour a accordé une troisième prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 28 mai 2021.

Le 20 août 2020, une ordonnance relative au processus de réclamation (le « processus de réclamation ») a été approuvée par la Cour. Le processus de réclamation a été amorcé le 10 septembre 2020 et s'est terminé le 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »), comme il est décrit à la note 2 f) v).

Plan de restructuration

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Le plan de restructuration a mené à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique des deux bannières et au licenciement d'environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Se reporter aux notes 4 et 14.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (la « TSX »), la négociation des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la société a été suspendue le 19 mai 2020 et les actions de la société ont été retirées de la cote à la TSX à la fermeture des bureaux le 29 juillet 2020. Le 3 septembre 2020, les actions de la société ont commencé à se négocier à la Bourse de croissance TSX.

Continuité de l'exploitation

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a subi une perte nette de 172 217 \$. Les passifs courants de la société se sont établis à 284 539 \$, et dépassaient les actifs courants de 216 805 \$, au 30 janvier 2021. Le 5 août 2020, la société a obtenu du financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un maximum de 60 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne, comme il est décrit à la note 23.

La détérioration de la situation financière de la société depuis l'ouverture de l'exercice, la situation de trésorerie de la société à la date d'approbation des présents états financiers consolidés et l'imprévisibilité de l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC, démontrent qu'il existe une incertitude considérable qui peut jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, conformément aux IFRS. La présentation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Lors de la détermination du caractère approprié de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de l'existence d'incertitudes appréciables susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, la direction doit considérer toutes les informations disponibles à l'égard de l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, portant sur une période d'au moins 12 mois après la clôture de la période de présentation. Les présents états financiers consolidés au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants.

c) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 19 avril 2021.

d) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action ou d'un prix d'exercice.

f) Estimations, jugements et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Cette évolution future tient compte de la progression de la vaccination contre la COVID-19 au Canada, des mesures prises par les différentes autorités gouvernementales pour contenir le virus et la propagation de ses variants afin de contenir les vagues potentielles futures ainsi que des habitudes de magasinage des clients futurs, y compris les ventes en ligne. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

ii) Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

iii) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié à ces estimations puisqu'elles reposent habituellement sur les tendances passées des ventes. L'incidence de la COVID-19 exige que la direction applique un degré plus élevé de jugement afin de déterminer les estimations utilisées pour établir les provisions relativement aux stocks de marchandises qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût.

iv) Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié aux estimations de la direction. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

v) Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction

Le 20 août 2020, la Cour a rendu sa décision concernant l'ordonnance sur la procédure de réclamation, établissant les règles selon lesquelles les créanciers doivent présenter une preuve de réclamation. Cette ordonnance a permis aux créanciers de soumettre leurs réclamations pour la période allant du 10 septembre 2020 au 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »). Toutes les réclamations sont déterminées au 19 mai 2020, date de l'ordonnance initiale et, conséquemment, le début des procédures en vertu de la LACC. Le contrôleur a engagé la procédure en vue de l'identification, de la résolution et de l'exclusion de réclamations, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. À la date d'approbation des présents états financiers consolidés, il n'est pas possible de déterminer le montant des réclamations qui seront finalement autorisées par la Cour puisque le processus d'identification, de résolution et d'exclusion de réclamations du contrôleur n'est pas terminé et qu'il pourrait s'écouler un temps considérable avant la résolution des réclamations. Par conséquent, les montants identifiés comme passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ont été estimés selon l'information disponible, que la direction juge raisonnable dans les circonstances. Ces estimations et hypothèses sont ajustées lorsque les faits et les circonstances l'exigent. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ces estimations. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction correspondent à la meilleure estimation de la société des passifs qui seront ultimement visés par le plan d'arrangement et de transaction avec ses créanciers.

vi) Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à la date de passation du contrat ou au moment de la modification du contrat de location, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement

économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés en raison de changements macroéconomiques dans l'environnement.

Jugements posés relativement à l'application de méthodes comptables

i) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Au 30 janvier 2021, il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date, les résultats d'exploitation directement attribuables aux deux bannières sont présentés dans les activités abandonnées. Se reporter aux notes 4 et 14.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour dames, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour dames, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

ii) Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

iii) Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes comptables, tel qu'il est décrit ci-dessous.

a) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Allègements de loyer liés à la COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*. La modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020 et son adoption anticipée est permise. La modification permet aux preneurs de bénéficier de l'exemption d'apprécier, en fonction de contrats de location individuels, si un allègement de loyer lié directement à la COVID-19 constitue une modification du contrat de location et de ne pas devoir comptabiliser un tel allègement au titre d'un loyer comme une modification du contrat de location. Cette modification de la norme comptable s'applique aux allègements de loyer liés à la COVID-19 qui diminuent les paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2021. En avril 2021, l'IASB a étendu cette couverture aux allègements des loyers qui diminuent les paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2022. Les allègements de loyer accordés par les propriétaires au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021 à la suite de la renégociation de certains loyers ne remplissaient pas les critères exigés au titre des *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*. Par conséquent, la mesure de simplification n'a pas été appliquée, et les contrats modifiés ont été comptabilisés comme des contrats de location modifiés. Se reporter à la note 10.

b) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de

l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la société au 30 janvier 2021 et pour l'exercice clos à cette date.

c) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

d) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

e) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités dont la société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique d'activités principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée comme une activité abandonnée, les états consolidés comparatifs des résultats sont retraités comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif. Les résultats des activités abandonnées ont été exclus des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentés comme un seul montant après impôts, au titre du bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées dans les états consolidés des résultats.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

g) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la société satisfait aux exigences du programme de subvention approuvé et que la société, en se fondant sur le jugement de la direction, a une certitude raisonnable que l'aide gouvernementale sera reçue. L'aide gouvernementale, y compris les subventions, liée aux charges d'exploitation est portée en déduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, y compris les subventions monétaires et non monétaires liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, est portée en déduction du coût des immobilisations corporelles connexes, et elle est comptabilisée dans le bénéfice net au moyen des mêmes méthodes, périodes et taux que les immobilisations corporelles connexes.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| • Bâtiments | de 10 à 50 ans |
| • Agencements et matériel | de 3 à 20 ans |

Les améliorations d'aménagements sont amorties sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la moindre des deux.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le résultat net.

i) Goodwill

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition par rapport à la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de l'actif net identifiable de la société ou des activités acquises. Le goodwill n'est pas amorti et est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

j) Immobilisations incorporelles

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles

elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels dont la durée d'utilité estimée est de 3 à 5 ans pour la période en cours et les périodes comparatives. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective.

k) Contrats de location

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges locatives des états consolidés des résultats.

Si un contrat comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. La proportion des prix distincts relatifs est déterminée en maximisant le cours le plus observable pour un bien ou un service similaire.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente, de distribution et les charges administratives à mesure qu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre des paiements de loyers variables sont différés et amortis dans les charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits

d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

Dans le cas d'un contrat de sous-location pour lequel la société est le bailleur intermédiaire, elle doit déterminer si le contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en ce qui a trait à l'actif au titre du droit d'utilisation. Un contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location principal a été transférée au preneur du contrat de sous-location et la société comptabilise le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La société décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation qui correspond au contrat de location principal et elle comptabilise un investissement net dans le contrat de sous-location sous forme de contrat de location-financement ainsi que des produits d'intérêts correspondant dans les produits financiers des états consolidés des résultats, en plus d'un investissement net à recevoir dans les clients et autres débiteurs des bilans consolidés.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

m) Dépréciation d'actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an à la date clôture de l'exercice et lorsqu'il existe un indice que l'actif a pu se déprécier. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ». Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Cette affectation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

n) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime. La société offre également un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « régime complémentaire »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Le coût de ces régimes de retraite est établi périodiquement par des actuaires indépendants.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

Le passif net de la société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent

sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir le passif net. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante.

iv) Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions (régées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respective, qui est généralement d'au plus quatre ou cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les participants du régime à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

Droits à l'appréciation d'actions (régés en trésorerie)

Le plan d'options sur actions de la société comprend un plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions donnant droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres crédettes non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres crédettes, avec comptabilisation de la charge correspondante à titre de frais de vente et de distribution ou de charges administratives, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des charges liées aux avantages du personnel dans le cadre du plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société propose un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société dans les autres créiteurs non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créiteurs, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

o) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de la reconduction du contrat. Avant d'établir une provision pour contrats déficitaires, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

p) Produits

Vente de marchandises

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas ajustement à la baisse important.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

Vente avec droit de retour

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

q) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et de dividendes, des profits nets liés aux variations de la juste valeur des titres négociables ainsi que des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts, des pertes nettes liées aux variations de la juste valeur des titres négociables de même que des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la société de percevoir le paiement est établi. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net.

r) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt

adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

L'impôt exigible et l'impôt différé attribuable aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

s) Résultat par action

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

t) Capital social

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

u) Instruments financiers

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif.

i) *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

ii) *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il respecte les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant des flux de trésorerie contractuels et en vendant des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

À l'heure actuelle, la société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

iii) *Dépréciation des actifs financiers*

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit

attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

iv) *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. Les titres négociables sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

v) *Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :*

Passifs financiers évalués au coût amorti

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créiteurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient pas de passifs financiers évalués à la juste valeur.

vi) *Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur*

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

vii) *Relations de couverture*

La société pourrait utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net. La composante valeur temps des options désignées comme couvertures de flux de trésorerie est exclue des relations de couverture et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à titre de coût lié à la couverture et présentée séparément si elle est importante.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des états consolidés des résultats que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

v) Évaluation de la juste valeur

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Actifs financiers

La société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur à la date de clôture, étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats d'options sur devises est déterminée à l'aide d'une technique standard d'évaluation des options qu'utilise la contrepartie en se basant sur des données de niveau 2.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Cette annonce a mené à la fermeture prévue de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique liées à ces marques.

L'information financière présentée ci-dessous est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination des activités abandonnées.

Les résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées et les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités.

Perte liée aux activités abandonnées

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Ventes	74 086 \$	164 037 \$
Coût des biens vendus ¹⁾	51 684	83 496
Marge brute	22 402	80 541
Frais de vente et de distribution ²⁾	20 307	81 097
Dépréciation d'actifs non financiers ³⁾	22 018	1 314
Coûts de restructuration (note 14) ⁴⁾	51 720	—
Dépréciation du goodwill ⁵⁾	—	11 843
Résultats des activités d'exploitation	(71 643)	(13 713)
Charges financières ⁶⁾	458	1 438
Perte avant impôt sur le résultat	(72 101)	(15 151)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	80	(887)
Perte nette liée aux activités abandonnées	(72 181) \$	(14 264) \$
Perte par action liée aux activités abandonnées		
De base	(1,48) \$	(0,25) \$
Diluée	(1,48)	(0,25)

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 50 168 \$ (81 292 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020). De plus, pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus une perte de 1 516 \$ (2 204 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.

²⁾ La société a comptabilisé des revenus liés à la subvention en lien avec le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada à titre de réduction des frais de vente et de distribution de 1 979 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

³⁾ En raison de l'incidence négative de la COVID-19 et dans le cadre du plan de restructuration qui a entraîné la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle, la société a effectué un test de dépréciation visant ses actifs non financiers, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 8 826 \$ liée aux actifs au titre de droits d'utilisation, de 10 102 \$ liée aux immobilisations corporelles et de 3 090 \$ liée aux immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 (une perte de valeur de 454 \$ liée aux actifs au titre de droits d'utilisation et de 860 \$ liée aux immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020). Se reporter à la note 8 pour connaître la méthode et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation.

⁴⁾ Se reporter à la note 14 pour plus de détails sur les coûts de restructuration inclus dans les activités abandonnées. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 28 455 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 31 478 \$. Un profit correspondant de 3 023 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

⁵⁾ Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, le goodwill a été affecté à un des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), soit la bannière Addition Elle. La valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité et calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue. Par suite de la diminution de la profitabilité d'Addition Elle et du test de dépréciation du goodwill, la société a comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 11 843 \$ au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, ramenant la valeur comptable du goodwill à néant.

⁶⁾ Les charges financières correspondent aux charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Le tableau qui suit présente l'incidence des activités abandonnées sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(28 077) \$	11 580 \$
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(762)	(3 490)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(5 903)	(15 025)
Variation nette de trésorerie pour la période	(34 742) \$	(6 935) \$

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Trésorerie	75 162 \$	86 432 \$
Dépôts à court terme ¹⁾	—	2 978
Trésorerie soumise à des restrictions ²⁾	2 753	—
	77 915 \$	89 410 \$

¹⁾ La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables. Les dépôts à court terme portaient intérêt à un taux de 0,5 % au 1^{er} février 2020.

²⁾ La trésorerie soumise à des restrictions représente la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent un montant de 7 922 \$ lié à des subventions publiques à recevoir. Le gouvernement du Canada a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour les entreprises touchées par la COVID-19, qui permet aux entreprises de réclamer une partie du salaire des employés et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »), qui permet aux entreprises de réclamer une partie des loyers et des frais d'occupation, lorsque les critères d'admissibilité sont remplis. Au 30 janvier 2021, la société était qualifiée pour recevoir à la fois la SSUC et la SUCL et il existait une assurance raisonnable que le montant serait reçu de la part du gouvernement. La société prévoit également demander la SSUC et la SUCL pour les périodes subséquentes au cours desquelles elle continue de remplir les critères d'admissibilité.

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé un revenu lié aux subventions de 31 038 \$ pour la SSUC et de 1 448 \$ pour la SULC en tant que réduction des frais de vente et de distribution, ainsi qu'un revenu lié à la SSUC en tant que réduction des charges administratives de 2 904 \$.

7. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 272 689 \$ (332 525 \$ au 1^{er} février 2020). De plus, pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 14 419 \$ (9 085 \$ au 1^{er} février 2020) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 2 484 \$ a été inclus dans les stocks au 30 janvier 2021 (1 898 \$ au 1^{er} février 2020).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations d'aménagements	Total
<u>Prix coûtant</u>					
Solde au 3 février 2019	5 860 \$	36 828 \$	102 634 \$	74 262 \$	219 584 \$
Entrées	—	1 375	9 922	5 120	16 417
Sorties	—	(26)	(21 751)	(30 379)	(52 156)
Solde au 1 ^{er} février 2020	5 860 \$	38 177 \$	90 805 \$	49 003 \$	183 845 \$
Solde au 2 février 2020	5 860 \$	38 177 \$	90 805 \$	49 003 \$	183 845 \$
Entrées	—	326	3 541	2 124	5 991
Sorties	—	(623)	(22 821)	(18 484)	(41 928)
Solde au 30 janvier 2021	5 860 \$	37 880 \$	71 525 \$	32 643 \$	147 908 \$
<u>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</u>					
Solde au 3 février 2019	— \$	14 616 \$	56 973 \$	52 074 \$	123 663 \$
Amortissement	—	1 266	13 280	7 218	21 764
Perte de valeur	—	—	350	2 125	2 475
Sorties	—	(26)	(21 742)	(30 379)	(52 147)
Solde au 1 ^{er} février 2020	— \$	15 856 \$	48 861 \$	31 038 \$	95 755 \$
Solde au 2 février 2020	— \$	15 856 \$	48 861 \$	31 038 \$	95 755 \$
Amortissement	—	1 295	7 344	2 923	11 562
Perte de valeur	—	133	8 255	7 958	16 346
Sorties	—	(623)	(22 768)	(18 476)	(41 867)
Solde au 30 janvier 2021	— \$	16 661 \$	41 692 \$	23 443 \$	81 796 \$
<u>Valeurs comptables nettes</u>					
Au 1 ^{er} février 2020	5 860 \$	22 321 \$	41 944 \$	17 965 \$	88 090 \$
Au 30 janvier 2021	5 860 \$	21 219 \$	29 833 \$	9 200 \$	66 112 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable. La dépréciation liée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et

aux actifs au titre de droits d'utilisation s'expliquent par une baisse de rentabilité des UGT, de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT.

Le tableau qui suit présente les pertes de valeur comptabilisées.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1 ^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Immobilisations corporelles	16 346 \$	6 244 \$	10 102 \$	2 475 \$	1 615 \$	860 \$
Immobilisations incorporelles	4 456	1 366	3 090	—	—	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	17 740	8 914	8 826	1 418	964	454
	38 542 \$	16 524 \$	22 018 \$	3 893 \$	2 579 \$	1 314 \$

Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 19,0 % (13,0 % au 1^{er} février 2020). Au cours des exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020, aucune perte de valeur sur des actifs n'a été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1 ^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	10 373 \$	9 223 \$	1 150 \$	20 565 \$	17 711 \$	2 854 \$
Charges administratives	1 189	1 189	—	1 199	1 199	—
	11 562 \$	10 412 \$	1 150 \$	21 764 \$	18 910 \$	2 854 \$

Les immobilisations corporelles comportent un montant non amorti de 120 \$ (1 639 \$ au 1^{er} février 2020); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenaient les logiciels comme il est présenté ci-après :

	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
<u>Prix coûtant</u>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	37 799 \$	39 167 \$
Entrées	726	7 316
Sorties	(13 075)	(8 684)
Solde à la clôture de l'exercice	25 450 \$	37 799 \$
<u>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</u>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 532 \$	17 528 \$
Amortissement	6 206	8 688
Perte de valeur (note 8)	4 456	–
Sorties	(13 075)	(8 684)
Solde à la clôture de l'exercice	15 119 \$	17 532 \$
<u>Valeurs comptables nettes</u>	10 331 \$	20 267 \$

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations incorporelles.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1 ^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	3 777 \$	3 496 \$	281 \$	6 750 \$	6 342 \$	408 \$
Charges administratives	2 429	2 429	–	1 938	1 938	–
	6 206 \$	5 925 \$	281 \$	8 688 \$	8 280 \$	408 \$

Les immobilisations incorporelles comportent un montant non amorti de 2 570 \$ (3 334 \$ au 1^{er} février 2020); l'amortissement commencera lorsque les logiciels pourront être utilisés.

10. CONTRATS DE LOCATION

La société loue tous ses magasins de détail et du matériel de bureau. De manière générale, les magasins de détail ont des contrats de location à durée fixe jumelés à des options de renouvellement exerçables. La société a inclus des options de renouvellement à l'évaluation de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses obligations locatives lorsqu'elle a la certitude raisonnable que les options seront exercées.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 3 février 2019	208 745 \$	3 668 \$	212 413 \$
Entrées de contrats de location	55 597	129	55 726
Amortissement	(67 030)	(1 594)	(68 624)
Perte de valeur (note 8)	(1 418)	–	(1 418)
Solde au 1 ^{er} février 2020	195 894 \$	2 203 \$	198 097 \$

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 2 février 2020	195 894 \$	2 203 \$	198 097 \$
Entrées de contrats de location	28 207	740	28 947
Modifications de contrats de location	(27 009)	–	(27 009)
Contrats de location résiliés ¹⁾	(35 201)	–	(35 201)
Amortissement	(42 182)	(1 081)	(43 263)
Perte de valeur (note 8)	(17 740)	–	(17 740)
Solde au 30 janvier 2021	101 969 \$	1 862 \$	103 831 \$

¹⁾ Les contrats de location résiliés représentent les actifs au titre de droits d'utilisation liés à certains contrats de location résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Une provision liée à ces contrats de location a été comptabilisée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 14.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux actifs au titre de droits d'utilisation.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021			Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	42 726 \$	35 652 \$	7 074 \$	67 341 \$	56 960 \$	10 381 \$
Charges administratives	537	537	–	1 283	1 283	–
	43 263 \$	36 189 \$	7 074 \$	68 624 \$	58 243 \$	10 381 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 6 746 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 10 039 \$. Un profit correspondant de 3 293 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

Obligations locatives

	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 869 \$	219 960 \$
Entrées de contrats de location	28 947	55 726
Modifications de contrats de location	(28 182)	–
Contrats de location résiliés ¹⁾	(41 517)	–
Paiements au titre des obligations locatives	(46 818)	(69 296)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 19)	6 201	7 479
Obligations locatives pouvant faire l'objet d'une transaction (note 14)	(9 283)	–
Solde à la clôture de l'exercice	123 217 \$	213 869 \$
Partie courante des obligations locatives	35 303 \$	61 618 \$
Partie non courante des obligations locatives	87 914	152 251
Total des obligations locatives	123 217 \$	213 869 \$

- ¹⁾ Les contrats de location résiliés représentent les obligations locatives liées à certains contrats de location résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Une provision liée à ces contrats de location a été comptabilisée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 14.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels futurs au titre des obligations locatives par exercice :

2022	43 600 \$
2023	28 483
2024	18 722
2025	12 777
2026	8 000
Par la suite	18 392
Total des obligations locatives non actualisées	129 974 \$

Une tranche des paiements de loyer de certains magasins de détail est conditionnelle à un pourcentage des ventes alors que d'autres paiements de loyer sont effectués sans durée déterminée. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé des paiements de loyer variables de 2 052 \$ (2 402 \$ au 1^{er} février 2020) et des paiements de loyer sans durée déterminée de 1 310 \$ (1 011 \$ au 1^{er} février 2020) dans les frais de ventes et de distribution.

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé des charges liées aux contrats à court terme de 1 650 \$ (78 \$ au 1^{er} février 2020) et des paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, de néant (45 \$ au 1^{er} février 2020), ont été comptabilisés dans les frais de ventes et de distribution.

Au 30 janvier 2021, des paiements de loyer non actualisés futurs de 45 437 \$ (88 872 \$ au 1^{er} février 2020) se rapportent à des options de prolongation pour lesquelles il n'y a pas de certitude raisonnable qu'elles soient exercées et qui n'ont pas été incluses dans les obligations locatives.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Charge d'impôt (recouvrement) exigible		
Impôt de l'exercice considéré	173 \$	22 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(23)	(261)
Charge d'impôt liée aux activités poursuivies	150	(239)
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	(115)	23 591
Variations des taux d'impôt	156	477
Charge d'impôt différé liée aux activités poursuivies	41	24 068
Total de la charge d'impôt liée aux activités poursuivies	191 \$	23 829 \$
Charge d'impôt (recouvrement) différé lié(e) aux activités abandonnées	80	(887)
Total de la charge d'impôt	271 \$	22 942 \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Avant impôt	(Charge) recouvrement d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Recouvrement (charge) d'impôt	Après impôt
Couvertures de flux de trésorerie	(1 027) \$	272 \$	(755) \$	1 507 \$	(401) \$	1 106 \$
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre du régime à prestations définies	700	—	700	(3 098)	(1 227)	(4 325)
	(327) \$	272 \$	(55) \$	(1 591) \$	(1 628) \$	(3 219) \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
Perte avant impôt sur le résultat	(99 845) \$		(49 333) \$	
Recouvrement d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	(26 525)	26,57 %	(13 236)	26,83 %
Variations des taux d'impôt	156	(0,16) %	477	(0,97) %
Charges non déductibles et autres ajustements	221	(0,22) %	1 456	(2,95) %
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	26 564	(26,60) %	36 502	(73,99) %
Produits exonérés d'impôt	—	— %	(429)	0,87 %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	(202)	0,20 %	(680)	1,38 %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(23)	0,02 %	(261)	0,53 %
Charge d'impôt sur le résultat	191 \$	(0,19) %	23 829 \$	(48,30) %

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Obligations locatives	27 026 \$	51 771 \$	– \$	– \$	27 026 \$	51 771 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	27 026	51 771	(27 026)	(51 771)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 309	2 219	–	–	2 309	2 219
Stocks	–	–	1 621	1 947	(1 621)	(1 947)
Actif et passif financiers dérivés	–	–	–	272	–	(272)
Autres	–	–	537	–	(537)	–
	29 335 \$	53 990 \$	29 184 \$	53 990 \$	151 \$	– \$

Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Solde au 2 février 2019	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les résultats non distribués	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 1 ^{er} février 2020	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 30 janvier 2021
Obligations locatives	– \$	51 771 \$	–	– \$	51 771 \$	(24 745) \$	– \$	27 026 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	(51 771)	–	–	(51 771)	24 745	–	(27 026)
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 819	(13 600)	–	–	2 219	90	–	2 309
Stocks	(1 420)	(527)	–	–	(1 947)	326	–	(1 621)
Fournisseurs et autres créditeurs	2 696	(2 676)	(20)	–	–	–	–	–
Passif (actif) financier dérivé	129	–	–	(401)	(272)	–	272	–
Passif au titre des retraites	5 649	(4 422)	–	(1 227)	–	–	–	–
Avantage fiscal des pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	1 932	(1 932)	–	–	–	–	–	–
Autres	24	(24)	–	–	–	(537)	–	(537)
	24 829 \$	(23 181) \$	(20)	(1 628) \$	– \$	(121) \$	272 \$	151 \$

Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables, la société a déterminé qu'il n'est pas probable qu'elle disposera de bénéfices imposables futurs au Canada auxquels les actifs d'impôt différé pourront être imputés. C'est pourquoi aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les activités canadiennes.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt sur le résultat différé n'ont pas été comptabilisés aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Report en avant de pertes autres qu'en capital	20 460 \$	20 745 \$
Différences temporaires déductibles	65 450	19 282
Report en avant de pertes en capital déductibles	3 133	3 134
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	89 043 \$	43 161 \$

Le report en avant de pertes autres qu'en capital expire entre 2034 et 2041. Les différences temporaires déductibles et le report en avant de pertes en capital déductibles n'expirent pas en vertu de la législation fiscale actuelle. Aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car, au 30 janvier 2021, il était improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs suffisants à l'égard desquels les activités canadiennes pourraient imputer ces éléments.

12. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Dettes fournisseurs	2 098 \$	75 132 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	10 898	20 441
Autres créditeurs non commerciaux	12 687	9 367
Passif au titre du remboursement futur	4 439	3 489
Loyers différés et créditeurs relatifs aux locaux	1 400	1 245
	31 522 \$	109 674 \$

Les charges payées d'avance au 30 janvier 2021 comprennent un montant de 18 382 \$ (néant au 1^{er} février 2020) qui représente les dépôts versés aux fournisseurs pour les marchandises commandées.

13. PRODUITS DIFFÉRÉS

	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	209 \$	847 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	12 253	14 195
	12 462 \$	15 042 \$

14. PASSIFS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE TRANSACTION ET COÛTS DE RESTRUCTURATION

Au 30 janvier 2021, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a identifié les passifs non garantis qui font l'objet d'une transaction :

Dettes fournisseurs et créditeurs	74 823 \$
Obligations locatives	9 283
Provision au titre des contrats de location résiliés	51 905
Passif au titre des retraites (note 15)	21 014
Passif au titre des indemnités de fin de contrat de travail	12 786
Taxes de vente et impôt sur le résultat à payer	6 404
Autres créditeurs non commerciaux	27 868
	204 083 \$

Les passifs qui ne sont pas visés par les procédures en vertu de la LACC sont exclus des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction.

Coûts de restructuration

Comme il est décrit à la note 2 b), dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la société a procédé à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique de Thyme Maternité et d'Addition Elle et a licencié environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Provision au titre des contrats de location résiliés	52 455 \$	9 726 \$	42 729 \$
Profit à la modification de contrats de location et aux contrats de location résiliés (notes 4 et 10)	(8 216)	(5 193)	(3 023)
Indemnités de fin de contrat de travail	12 786	7 365	5 421
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	15 725	9 132	6 593
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	4 875	4 875	—
Frais du prêteur débiteur-exploitant	611	611	—
	78 236 \$	26 516 \$	51 720 \$

15. PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite. Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la partie du passif au titre des retraites lié au régime complémentaire se rapportant à la période précédant la demande d'un montant de 21 014 \$, pour laquelle la juste valeur des actifs du régime est nulle, a été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. De plus, le régime complémentaire devrait être résilié avec le règlement de ces passifs aux termes du plan d'arrangement qui sera établi en fonction des dispositions de la LACC. Se reporter aux notes 2 f) v) et 14.

Situation de capitalisation

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations définies	Passif au titre des retraites
Au 30 janvier 2021			
Régime	<u>22 676 \$</u>	<u>25 768 \$</u>	<u>(3 092) \$</u>
Au 1^{er} février 2020			
Régime	23 627 \$	26 737 \$	(3 110) \$
Régime complémentaire	–	21 103	(21 103)
Total	<u>23 627 \$</u>	<u>47 840 \$</u>	<u>(24 213) \$</u>

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Régime	Régime complé- mentaire	Total	Régime	Régime complé- mentaire	Total
Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	26 737 \$	21 103 \$	47 840 \$	23 880 \$	20 143 \$	44 023 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 503	394	1 897	1 440	(49)	1 391
Coût financier	694	–	694	884	721	1 605
Cotisations des membres du régime	109	–	109	165	–	165
Gain actuariel – expérience	(166)	–	(166)	(300)	(931)	(1 231)
Perte actuarielle – hypothèses financières	173	–	173	3 841	2 364	6 205
Prestations versées à même les actifs du régime	(3 282)	–	(3 282)	(3 173)	–	(3 173)
Prestations versées directement par la société	–	(483)	(483)	–	(1 145)	(1 145)
Passif au titre des retraites lié au régime complémentaire reclassé dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	–	(21 014)	(21 014)	–	–	–
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	25 768 \$	– \$	25 768 \$	26 737 \$	21 103 \$	47 840 \$
Variations de la juste valeur des actifs du régime						
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	23 627 \$	– \$	23 627 \$	22 980 \$	– \$	22 980 \$
Rendement sur les actifs du régime	707	–	707	1 876	–	1 876
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	584	–	584	812	–	812
Cotisations patronales	1 099	483	1 582	1 115	1 145	2 260
Cotisations des membres du régime	109	–	109	165	–	165
Prestations versées	(3 281)	(483)	(3 764)	(3 173)	(1 145)	(4 318)
Coûts d'administration du régime	(169)	–	(169)	(148)	–	(148)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	22 676 \$	– \$	22 676 \$	23 627 \$	– \$	23 627 \$

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 37 % aux participants actifs aux régimes (7 % en 2020)
- 57 % aux participants retraités (89 % en 2020)
- 6 % aux participants aux régimes différés et autres régimes (4 % en 2020)

Les actifs du régime de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
Titres de participation				
Canadiens – fonds en gestion commune	8 213 \$	36 %	7 901 \$	33 %
Canadiens – fonds immobilier	1 118	5 %	1 150	5 %
Étrangers – fonds en gestion commune	4 049	18 %	4 192	18 %
Total des titres de participation	13 380	59 %	13 243	56 %
Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe	9 030	40 %	10 100	43 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	266	1 %	284	1 %
Total	22 676 \$	100 %	23 627 \$	100 %

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Régime complé-			Régime complé-		
	Régime	mentaire	Total	Régime	mentaire	Total
Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 503 \$	394 \$	1 897 \$	1 440 \$	(49) \$	1 391 \$
Coût financier net du passif net au titre des retraites	110	–	110	72	721	793
Coûts d'administration du régime	169	–	169	148	–	148
Charge de retraite	1 782 \$	394 \$	2 176 \$	1 660 \$	672 \$	2 332 \$

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, une tranche de la charge de retraite de 1 207 \$ (1 207 \$ au 1^{er} février 2020) a été comptabilisée dans les frais de vente et de distribution, et une tranche de 969 \$ (1 125 \$ au 1^{er} février 2020), dans les charges administratives, dans les états consolidés des résultats.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	Pour les exercices clos les					
	30 janvier 2021			1 ^{er} février 2020		
	Régime complé-			Régime complé-		
	Régime	mentaire	Total	Régime	mentaire	Total
Perte cumulée dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	2 134 \$	5 534 \$	7 668 \$	469 \$	4 101 \$	4 570 \$
(Profit) perte constaté(e) au cours de l'exercice	(700)	–	(700)	1 665	1 433	3 098
Perte cumulée dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	1 434 \$	5 534 \$	6 968 \$	2 134 \$	5 534 \$	7 668 \$
(Profit) perte cumulée au cours de l'exercice, après impôt			(700) \$			4 325 \$

Hypothèses actuarielles

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	2,60 %	2,60 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	2,60 %	2,60 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre du régime à prestations définies et sur les coûts nets du régime à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	30 janvier 2021	Pour les exercices clos les 1 ^{er} février 2020		
	Régime	Régime	Régime complé- mentaire	Total
(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation				
Incidence d'une augmentation de 1 %	(3 593) \$	(3 504) \$	(2 160) \$	(5 664) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	4 176 \$	4 032 \$	2 406 \$	6 438 \$
Augmentation ou diminution des salaires				
Incidence d'une augmentation de 1 %	650 \$	619 \$	(12) \$	607 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(634) \$	(605) \$	12 \$	(593) \$
Espérance de vie				
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	689 \$	700 \$	617 \$	1 317 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation des régimes de retraite de la société. Tout changement négatif à l'égard des rendements des régimes de retraite et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation des régimes de retraite et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 647 \$ soient versées au régime au cours de l'exercice qui sera clos le 29 janvier 2022. La durée moyenne pondérée du régime est d'environ 14 ans au 30 janvier 2021 (14 ans et 11 ans, respectivement, au 1^{er} février 2020 pour le régime et le régime complémentaire).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2018 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2021.

16. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les variations du capital social pour chacun des exercices présentés ci-dessous se détaillent comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	35 427	26 924	49 890	37 915
Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat	—	—	(14 463)	(10 991)
Solde à la clôture de l'exercice	35 427	26 924	35 427	26 924
Total du capital social	48 867	27 406 \$	48 867	27 406 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat

Le 17 juin 2019, la société a annoncé les modalités de son importante offre publique de rachat (l'« offre ») visant le rachat aux fins d'annulation d'au plus 15 000 000 de ses actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au prix de 3,00 \$ par action. L'offre a commencé le 20 juin 2019 et pris fin le 26 juillet 2019. Dans le cadre de cette offre, la société a racheté 14 462 944 actions de catégorie A sans droit de vote d'une valeur comptable de 10 991 \$ pour une contrepartie totale de 43 711 \$ (compte tenu des coûts de transaction connexes de 322 \$), qui ont ensuite été annulées.

L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 35 413 \$ (y compris l'impôt de 2 693 \$), a été porté en réduction des résultats non distribués.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 2 février 2020	754 \$	(981) \$	(227) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 229 \$)	8 815	–	8 815
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 79 \$)	218	–	218
Reclassement des couvertures de flux de trésorerie des autres éléments du résultat global dans le profit de change sous les produits financiers (après impôt de 3 583 \$) (note 25)	(9 787)	–	(9 787)
Variation des écarts de change	–	127	127
Solde au 30 janvier 2021	– \$	(854) \$	(854) \$
Solde au 3 février 2019	(352) \$	(932) \$	(1 284) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 582 \$)	1 609	–	1 609
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 181 \$)	(503)	–	(503)
Variation des écarts de change	–	(49)	(49)
Solde au 1 ^{er} février 2020	754 \$	(981) \$	(227) \$

Dividendes

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	– \$	8 776 \$
Dividende par action	– \$	0,15 \$

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, le conseil d'administration a cessé de déclarer un dividende trimestriel.

17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'options sur actions

Aux termes du plan d'options sur actions, la société peut, à sa seule discrétion, attribuer des options sur actions ou des droits à l'appréciation d'actions. Le plan d'options sur actions permet à la société d'émettre, de temps à autre, l'équivalent d'au plus 10 % de ses actions de catégorie A sans droit de vote en circulation, par suite de l'exercice d'options attribuées aux termes du plan, à ses principaux dirigeants et à son personnel clé. Aux termes du plan, l'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant d'au plus 7 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution. Les droits à l'appréciation d'actions donnent droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Aucun droit à l'appréciation d'actions n'a été attribué ni n'est en circulation. Après la clôture de l'exercice, le plan d'options sur actions a été modifié pour mettre fin au programme de droits à l'appréciation d'actions. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les présents états financiers consolidés.

La variation des options sur actions en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	30 janvier 2021		1 ^{er} février 2020	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 759	8,20 \$	1 938	8,06 \$
Renonciation	(402)	6,03	(179)	6,66
En circulation à la clôture de l'exercice	1 357	8,84 \$	1 759	8,20 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 325	8,90 \$	1 727	8,23 \$

Aucune option sur actions n'a été attribuée ou exercée au cours des exercices clos le 30 janvier 2021 et le 1^{er} février 2020. Le coût des options sur actions attribuées est passé en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur estimée à la date de l'attribution, calculée au moyen du modèle Black-Scholes.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation au 30 janvier 2021 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
4,40 \$ – 6,00 \$	357	3,18 ans	5,91 \$	357	5,91 \$
6,31 \$ – 6,75 \$	575	3,65	6,69	543	6,71
11,68 \$ – 15,00 \$	425	1,00	14,22	425	14,22
	1 357	2,70 ans	8,84 \$	1 325	8,90 \$

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 12 \$ relativement à son régime d'options sur actions (38 \$ au 1^{er} février 2020) ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant.

Unités d'actions liées à la performance (régées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAP deviennent acquises si les conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance ») sont respectées. Le nombre d'UAP dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAP attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAP acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAP multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Aucune UAP n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021 (440 000 UAP à un prix moyen pondéré par action de 3,23 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

La variation du nombre d'UAP en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	3 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
	UAR (en milliers)	UAR (en milliers)
En circulation à l'ouverture de l'exercice	760	770
Attribution	–	440
Renonciation	(172)	(267)
Échéance	(138)	(183)
En circulation à la clôture de l'exercice	450	760

Au 30 janvier 2021, la société ne prévoyait pas respecter les conditions de performance minimales non liées au marché exigées pour que toutes les UAP émises deviennent acquises. La société n'a donc pas comptabilisé la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 (recouvrement de 66 \$ dans les frais de vente et de distribution et charge de 23 \$ dans les charges administratives pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

18. ENGAGEMENTS

Au 30 janvier 2021, les engagements financiers se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	Obligations d'achat	Autres contrats de service	Total
D'ici 1 an	102 915 \$	3 812 \$	106 727 \$
D'ici 2 ans	5 421	3 561	8 982
D'ici 3 ans	3 462	2 559	6 021
D'ici 4 ans	105	1 544	1 649
D'ici 5 ans	—	901	901
Années subséquentes	—	—	—
Total	111 903 \$	12 377 \$	124 280 \$

Pour le calendrier des paiements aux termes des obligations locatives, se reporter à la note 10.

19. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Produits de dividendes liés aux titres négociables	— \$	1 427 \$
Produits d'intérêts	436	1 746
Profit de change ¹⁾	13 461	—
Produits financiers	13 897	3 173
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	5 744	6 041
Variation nette de la juste valeur et perte sur la sortie de titres négociables ²⁾	—	8 264
Perte de change	—	475
Charges financières	5 744	14 780
Produits financiers nets (charges financières nettes) comptabilisé(e)s dans le résultat net	8 153 \$	(11 607) \$

1) Le profit de change pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 comprend un profit de 9 741 \$ réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change (néant pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020). Se reporter à la note 25.

2) Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, la société a cédé son portefeuille de titres négociables pour un produit de 41 425 \$.

20. PERTE PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul de la perte de base et diluée par action et la perte de base et diluée par action liée aux activités poursuivies et abandonnées se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer la perte de base par action	48 867	55 980
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer la perte diluée par action	48 867	55 980

Au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020, toutes les options sur actions étaient exclues du calcul de la perte diluée par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions était fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le chef de la direction et président) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 17.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1^{er} février 2020
Salaires, rémunération des administrateurs et avantages à court terme	1 336 \$	1 631 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	8	8
	1 344 \$	1 639 \$

Autres transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a engagé des honoraires de 1 262 \$ (416 \$ au 1^{er} février 2020) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel sont associés des membres du conseil d'administration. Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprennent les passifs au titre des retraites liés au régime complémentaire de 7 194 \$ à payer au président et chef de la direction et au chef des finances de la société. Se reporter aux notes 14 et 15.

22. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Salaires et avantages du personnel	104 469 \$	191 917 \$
Charges liées aux régimes à prestations définies	2 176	2 205
Charge de (recouvrement de la) rémunération fondée sur des actions	12	(50)
	106 657 \$	194 072 \$

23. FACILITÉ DE CRÉDIT ET GARANTIES

Au 30 janvier 2021, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») qui consiste en une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 60 000 \$ (65 000 \$ au 1^{er} février 2020, qui comprend une autorisation de découvert maximale de 25 000 \$ et un montant de 40 000 \$ réservé à la garantie de lettres de crédit (se reporter à la note 26) et des facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains). Au 30 janvier 2021, une tranche de 396 \$ (2 982 \$ au 1^{er} février 2020) de ces lignes de crédit d'exploitation remboursables à vue était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires. Les lignes de crédit d'exploitation engagées sont comptabilisées lorsque la société juge probable qu'un paiement doive être versé à l'autre partie au contrat. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces lignes de crédit d'exploitation engagées, car elle ne prévoit pas faire de paiement pour ces éléments. Le prêt débiteur-exploitant porte intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 5,00 % par année sur le principal restant dû du prêt débiteur-exploitant. Au 30 janvier 2021, aucun montant n'a été prélevé sur le prêt débiteur-exploitant. La société a obtenu ce prêt de débiteur-exploitant après avoir obtenu l'ordonnance de la Cour lui permettant de se placer sous la protection de la LACC, comme il est décrit à la note 2 b).

24. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour les exercices clos les	
	30 janvier 2021	1 ^{er} février 2020
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 874 \$	1 382 \$
Obligations locatives incluses dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	9 283	—
Impôt sur le résultat à payer inclus dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	184	—

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les paiements d'obligations locatives de 46 818 \$ comprennent les intérêts de 6 201 \$ (paiements d'obligations locatives de 69 296 \$ comprenant le paiement d'intérêts de 7 479 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020).

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (autres que ceux énumérés ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	1 ^{er} février 2020						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	1 124 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– \$	348 \$	– \$	348 \$	– \$	348 \$	348 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020.

Instruments financiers dérivés

La société avait conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongeaient normalement sur une période d'au plus 12 mois et étaient normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change inhérent aux achats libellés en dollars américains. La société a déterminé qu'elle ne remplissait plus les conditions liées à ces achats en raison des efforts de la société pour réduire les achats de stocks futurs en réponse à l'incertitude entourant la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 14). Au cours de l'exercice clos 30 janvier 2021, la réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains de 130 000 \$, couverts par des contrats à terme en cours dont le profit cumulé s'établissait à 9 787 \$ (après impôt de 3 583 \$), n'était plus attendue. Par conséquent, la société ne désigne plus ces contrats à terme comme instrument de couverture et elle a reclassé le profit latent cumulé au titre de ces contrats à terme dans le bénéfice net en tant que produit financier plutôt que dans les autres éléments du résultat global (notes 16 et 19) pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a arrêté temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes qui planent à l'égard des engagements pour des achats de stocks futurs du fait de la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 14). Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, des contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 60 000 \$ américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115 000 \$ américains, ce qui a donné lieu à un profit de change de 9 741 \$ comptabilisé directement dans le bénéfice net sous les produits financiers. Se reporter à la note 19.

Les contrats de change en cours se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
30 janvier 2021	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
1 ^{er} février 2020	1,318 \$	175 000 \$	1 124 \$	(348) \$	776 \$

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change à terme. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 30 janvier 2021 et au 1^{er} février 2020, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 30 janvier 2021, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 915 \$
Clients et autres débiteurs	10 668
	<u>88 583 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créditeurs est d'au plus 12 mois.

Au 30 janvier 2021, les passifs courants de la société se sont élevés à 284 539 \$ (dont une tranche de 204 083 \$ peut faire l'objet de transactions dans le cadre des procédures en vertu de la LACC (note 14)) et les actifs liquides courants, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, se sont établis à 77 915 \$. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les créanciers de la société ont résilié l'autorisation de découvert maximale de 25 000 \$ alors que le montant de 40 000 \$ réservé à la garantie de lettres de crédit avait été réduit à au plus 1 000 \$. Étant donné la détérioration de la situation financière de la société au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, l'élimination effective de ses facilités de crédit antérieures et l'incertitude persistante qui entoure la pandémie de COVID-19, la société a obtenu le 19 mai 2020 une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») afin de se placer sous la protection de la LACC (note 2 b)). Le 5 août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant »). Se reporter à la note 23.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société pourrait conclure certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui donne lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Comme il est mentionné à la note 25, l'incertitude liée à la COVID-19 et à l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC, les achats futurs pour lesquels des contrats de change étaient désignés comme couvertures de flux de trésorerie ne sont plus attendus. Par conséquent, les profits et les pertes de change sur les achats de marchandises sont comptabilisés dans le bénéfice net plutôt que dans les autres éléments du résultat global.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 39 849 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 53 874 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 30 janvier 2021, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1 791 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes. Se reporter à la note 23 pour plus de détails sur la facilité de crédit.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 30 janvier 2021 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a gagné des intérêts créditeurs de 436 \$ sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 50 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du résultat net de 309 \$ ou à une baisse du résultat net de 259 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

27. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités et au financement interne des projets d'immobilisations;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres et de son accès aux facilités de crédit décrites à la note 23. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement en immobilisations liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comblait normalement ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés. La société n'a aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives). Au 30 janvier 2021, la société a comptabilisé 204 083 \$ de passifs pouvant faire l'objet d'une transaction à titre de passifs courants dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC décrite à la note 2 b). Il n'est actuellement pas possible de déterminer le moment et le montant des réclamations qui seront autorisées par la Cour et ultimement payées aux créanciers de la société, comme il est décrit à la note 2 f) v). Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, le contrôleur supervise les flux de trésorerie et la gestion du capital de la société.

Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société et surveille les activités du programme de rachat d'actions. Dans le but de conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Fermetures temporaires de magasins

Après la clôture de l'exercice, en février 2021, les mesures de confinement dans certaines régions et provinces mentionnées à la note 2 b) ont été levées et les magasins de la société touchés par ces mesures ont été rouverts. En mars et avril 2021, une troisième vague de la COVID-19 et de ses variants a imposé des mesures de confinement supplémentaires dans certaines régions et provinces, et la société a dû fermer temporairement d'autres magasins. La société peut continuer à réaliser des ventes sur ses sites de commerce électronique durant les périodes de fermeture applicables jusqu'à l'annonce d'une prolongation ou d'une modification des mesures et elle continuera de respecter les lignes directrices des administrations locales et des autorités sanitaires.